



Héritage de ma grand mère

Par **M30**, le **29/09/2018** à **10:46**

Bonjour,

Je me permets de venir vers vous car j'ai une question concernant l'héritage de ma grand-mère

Je m'explique :

Mon grand-père est décédé il y a cinquante ans

Il été marié avec ma grand mère, ils avaient une maison et 3 enfants (ma mère, ma tante et mon oncle) tous les 3 étaient enfants quand mon grand père est décédé

Ma mère est décédée je suis son enfant unique elle été mariée à mon père

Ma question est ma grand mère est décédée a qui revient la part de ma mère a moi ? à mon père ? A nous 2 ?

Et pour l'argent que ma grand mère avais sur son compte bancaire mon père a t-il des droits dessus ?

Par **janus2fr**, le **29/09/2018** à **11:24**

Bonjour,

Sans dispositions particulières (testament), votre père n'est pas héritier de votre grand-mère maternelle. C'est vous qui héritez à la place de votre mère par représentation.

Par **M30**, le **29/09/2018** à **12:21**

Merci janus2fr pour votre réponse

Ma grand mère n'avait pas fait de testament

C'est bien ce que je pensais par contre mon père a également reçu une convocation par le notaire c'est pour cela que je me posais la question